

Projet « Des voix et des voies contre l’homophobie au Cameroun, en Côte d’Ivoire et au Sénégal »

Discours religieux et perception de l’homosexualité en Côte d’Ivoire

Briefing

Jean Marc YAO

Mars 2018



SOMMAIRES

Introduction	3
I- L’homosexualité vue par le christianisme et l’islam en Côte d’Ivoire : l’ambivalence des discours religieux	5
1. Fondements de la condamnation de l’homosexualité dans le christianisme et l’islam	5
1.1. <i>L’homosexualité vue par le christianisme</i>	5
1.2. <i>L’homosexualité vue par l’islam</i>	8
2. Entre condamnation et miséricorde : la modération du discours religieux en Côte d’Ivoire	12
2.1. <i>Les positions chrétiennes sur l’homosexualité en Côte d’Ivoire</i>	12
2.2. <i>Les positions des leaders musulmans ivoiriens</i>	14
II. Impact des discours religieux sur la perception de l’homosexualité sur la société ivoirienne	15
1. Perception de la l’homosexualité par les chrétiens de Côte d’Ivoire	15
2. Perception des fidèles musulmans sur l’homosexualité	17
Conclusions et recommandations	20
Bibliographie indicative	21

Introduction

Ces dernières années on a assisté à une résurgence de l'homophobie dans certains pays africains, notamment au Cameroun, en Côte d'Ivoire et au Sénégal. Le débat sur l'homosexualité a déjà une longue histoire en Occident, comparé à l'Afrique contemporaine où le sentiment moral populaire reste largement homophobe. Jusqu'à très récemment, nombreux étaient les Africains qui suivaient ce débat sur la légitimité de l'homosexualité de loin, par le biais des médias, comme étant « *l'affaire des Blancs* ». Mais le pouvoir qu'ont les médias de mondialiser les débats et controverses, de convertir les questionnements locaux en problèmes mondiaux, n'est plus à démontrer. Et, comme certains auteurs ont eu à le souligner, la mondialisation des industries de la culture et son corollaire de consommation de masse ont un impact certain sur les identités et les pratiques locales et « posent avec acuité la question des fonctions d'orientation de la culture ». Le constat est que les regards sur l'homosexualité sont bien souvent à la fois tranchés et ambigus ; et ces regards varient selon que l'on est adepte de la science, des droits humains ou de la religion.

La religion est ce qui semble sous-tendre véritablement la perception que les sociétés ont de l'homosexualité. Henri Bergson pense que « *la religion a pour premier effet de soutenir et de renforcer les exigences de la société* »¹. Cela ne signifierait-il pas que les opinions et les perceptions sociales sont tributaires des religions, et des discours religieux ? En tout état de cause, « *la religion véhicule un ensemble de dogmes et de croyances qui ne sont pas neutres dans l'analyse d'un problème et d'un phénomène* »². La société ivoirienne n'échappe pas à cette réalité, car la perception sociale de l'homosexualité en Côte d'Ivoire est fortement influencée par les discours des groupes religieux dominants.

La religion en Côte d'Ivoire est caractérisée par une très grande diversité de pratiques. D'après le recensement général de la population ivoirienne de 2014 (RGPH2014), la Côte d'Ivoire est dominée par deux grandes tendances religieuses : l'islam³ avec 42,9 % et le christianisme avec 33,9 % (dont catholicisme 17,2 % et protestantisme évangélique 11,8 %) ⁴. Comprendre la perception sociale de l'homosexualité en Côte d'Ivoire, revient donc à analyser le regard du christianisme et de l'Islam sur cette pratique.

La question que l'on se pose ici est de savoir comment les discours religieux contribuent, ou bien, influencent la construction « d'une perception sociale de l'homosexualité »⁵ en Côte d'Ivoire ? Est-ce un discours de compassion sacerdotale ? Est-ce un discours de haine ? Ou s'agit-il d'une attitude de pudeur religieuse singulièrement motivée par des occurrences

¹ Bergson (Henri), *Les deux sources de la morale et de la religion*, (Paris, PUF, 1990), p. 6.

² Agbavon Yao Raoul Tiasvi, *L'homosexualité : une controverse judéo-chrétienne*, p. 225

³ L'islam de Côte d'Ivoire est majoritairement sunnite. Il y a une minorité chiite essentiellement issue de la communauté libanaise.

⁴ [Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2014](http://archive.wikiwix.com/cache/?url=http%3A%2F%2Fwww.ins.ci%2F%2Fdocuments%2FRGPH2014_expo_dg.pdf) p. 36. Disponible sur http://archive.wikiwix.com/cache/?url=http%3A%2F%2Fwww.ins.ci%2F%2Fdocuments%2FRGPH2014_expo_dg.pdf

⁵ Lire : **Estelle Couture**, *L'homosexualité et sa mise en scène: la construction sociale d'une culture*, Mémoire de Maîtrise en Sociologie, Université de Provence 2003. **Sylvie Thibault**, *L'homosexualité : Du péché à la reconnaissance sociale*, Université de Québec Outaouaise, Février 2010. **Patrick Leuillet**, « *L'homosexualité aujourd'hui* », disponible sur http://www.ff3s.fr/v2/data/et_plus_encore/homosexualite.asp

normatives ivoiriennes ? Quels sont les arguments mobilisés par ces leaders pour entretenir ou bien combattre la haine à l'égard des personnes homosexuelles ?

L'objectif de cette étude des discours religieux sur l'homosexualité en Côte d'Ivoire est de mettre en avant l'argumentaire religieux sur l'homosexualité en Côte d'Ivoire, d'une part. D'autre part, cette étude vise à renforcer les connaissances des médias et de la société civile ivoirienne sur les positions des groupes religieux dominants en Côte d'Ivoire sur la question homosexuelle.

Deux approches ont été convoquées dans notre méthodologie de collecte des données : la recherche documentaire et les entretiens.

La recherche documentaire a consisté à consulter les écrits se rapportant à l'objet d'étude. Ainsi, en plus de la doctrine religieuse et laïque sur la question, la Bible, le Coran ainsi que d'autres documents fondamentaux de la foi chrétienne et musulmane ont été consultés.

Les entretiens avec des leaders religieux et des adeptes du christianisme et de l'islam ont eu lieu afin de compléter et mieux comprendre les données recueillies lors de la recherche documentaire. Dans cette optique, six (6) guides religieux, dont trois (3) chrétiens issus respectivement des Eglises catholique, protestante et évangélique ainsi que trois (3) guides musulmans sunnites⁶ ont été consultés. Six adeptes de ces deux confessions ont été également interrogés. Le témoignage de quatre personnes issues de la communauté homosexuelle nous a aussi permis de comprendre leur vécu et surtout l'impact de la criminalisation sociale de leur sexualité sur leur vie.

⁶ Des dires des imams interviewés, l'islam de Côte d'Ivoire est majoritairement sunnite. Il y a une minorité chiite qui est surtout composée de membres de la communauté libanaise.

I- L'homosexualité vue par le christianisme et l'islam en Côte d'Ivoire : l'ambivalence des discours religieux

Le christianisme et l'islam sont unanimes sur la condamnation sans ambages de l'homosexualité. Mais les points de vue varient d'une religion à l'autre ; et même à l'intérieur de chaque religion, se rencontre une variété de positions qui montrent que le discours religieux sur l'homosexualité est pluriel. C'est pourquoi, Ehoussou Brou Thomas pense que « *Des discours extrémistes aux positions modérées, on assiste à une variation des points de vue sur la pratique de l'homosexualité. Cette divergence d'opinions est visible au sein même d'une même religion, selon l'espace politique et culturel considéré.* »⁷. Quels sont les fondements des différentes positions du christianisme et de l'islam, et quel est l'avis des leaders religieux ivoiriens ?

1. Fondements de la condamnation de l'homosexualité dans le christianisme et l'islam

1.1.L'homosexualité vue par le christianisme

La question de l'homosexualité dans le christianisme est évoquée dans la Bible dès le *Livre de la Genèse* avec l'histoire de la cité de Sodome et Gomorrhe. Selon le verset 13 du chapitre 19 du Livre de la Genèse en effet, les cités de Sodome et Gomorrhe ont subi la colère de Dieu à cause de l'homosexualité notoire de leurs habitants ; une pratique sexuelle qui fait que le « cri contre ses habitants est grand devant l'Eternel ». Sur cette base, le christianisme perçoit l'homosexualité comme une « grave abomination ».

Dans le cadre d'un ensemble de règles de vie chrétienne, l'homosexualité est abordée dans le Livre de Lévitique 18 :22 « *Et tu ne dois pas coucher avec un mâle comme on couche avec une femme. C'est une chose détestable* ». Puis dans 1 Corinthiens 6:9 en ces termes: «*Ne vous y trompez pas: ni les débauchés, ni les idolâtres, ni les adultères, ni les dépravés, ni les homosexuels, ni les voleurs, ni les cupides, ni les ivrognes, ni les insulteurs, ni les accapareurs n'hériteront le Royaume de Dieu*». Dans plusieurs passages, Dieu fixe très clairement les règles de vie pour son peuple et dresse une liste non exhaustive de pratiques sexuelles interdites. Il demande aux croyants d'appliquer ces normes à leur vie quotidienne afin de grandir dans l'obéissance à Dieu en menant une vie qui lui plaise. Les chrétiens doivent notamment renoncer à l'inceste, à l'adultère, à la zoophilie et à l'homosexualité.

« Ne vous y trompez pas: on ne se moque pas de Dieu. Ce qu'un homme aura semé, il le moissonnera aussi. Celui qui sème pour sa chair moissonnera de la chair la corruption; mais celui qui sème pour l'Esprit moissonnera de l'Esprit la vie éternelle. » Galates 6:7-8

« Ceux surtout qui vont après la chair dans un désir d'impureté et qui méprisent l'autorité. Audacieux et arrogants, ils ne craignent pas d'injurier les gloires. » 2 Pierre 2:10

« Que Sodome et Gomorrhe et les villes voisines, qui se livrèrent comme eux à l'impudicité et à des vices contre nature, sont données en exemple, subissant

⁷Ehoussou (Brou Thomas), Op. Cit., p. 181.

la peine d'un feu éternel. Malgré cela, ces hommes aussi, entraînés par leurs rêveries, souillent pareillement leur chair, méprisent l'autorité et injurient les gloires. » Jude 1:7-8

« Si un homme couche avec sa belle-fille, ils seront tous deux punis de mort; ils ont fait une confusion: leur sang retombera sur eux. Si un homme couche avec un homme comme on couche avec une femme, ils ont fait tous deux une chose abominable; ils seront punis de mort: leur sang retombera sur eux. Si un homme prend pour femmes la fille et la mère, c'est un crime: on les brûlera au feu, lui et elles, afin que ce crime n'existe pas au milieu de vous. ... » Lévitique 20 :12-14

« Vous ne suivrez point les usages des nations que je vais chasser devant vous; car elles ont fait toutes ces choses, et je les ai en abomination. » Lévitique 20:23

« Une femme ne portera point un habillement d'homme, et un homme ne mettra point des vêtements de femme; car quiconque fait ces choses est en abomination à l'Éternel, ton Dieu. » Deutéronome 22:5

« Les hommes ... se sont enflammés dans leurs désirs les uns pour les autres, commettant homme avec homme des choses infâmes, et recevant en eux-mêmes le salaire que méritait leur égarement » Romains 1:27

Ces recommandations sous-tendent les positions des guides religieux chrétiens sur l'homosexualité.

1.1.1. Chez les catholiques

De l'avis du Père Gustave Adou⁸, l'homosexualité est *« un péché très grave qui s'oppose à la volonté de Dieu »*. La position de ce prêtre de l'Eglise catholique de Côte d'Ivoire s'appuie aussi largement sur le Catéchisme de l'Eglise Catholique, cet ouvrage d'instruction à la doctrine catholique, résumant la foi, l'enseignement et la morale de l'Eglise catholique⁹. Dans ce texte, *« l'homosexualité désigne les relations entre des hommes ou des femmes qui éprouvent une attirance sexuelle, exclusive ou prédominante, envers des personnes du même sexe. »*¹⁰. Or, dans le christianisme, l'acte sexuel ne peut avoir lieu que dans le cadre du mariage, et il ne doit avoir que la procréation pour finalité. Au contraire, l'acte sexuel entre personnes de mêmes sexes est un acte stérile, un acte qui, par lui-même, est incapable de procréer. Les *« actes d'homosexualité (...) ferment l'acte sexuel au don de la vie. Ils ne procèdent pas d'une complémentarité affective et sexuelle véritable »*¹¹, ainsi qu'il est souligné dans le *Catéchisme de l'Eglise Catholique*.

⁸ Prêtre de l'Eglise catholique de Côte d'Ivoire, Secrétaire Exécutif de la Pastorale de la santé du Diocèse d'Abidjan

⁹ PDF disponible sur <http://www.oeuvre-ndj.com/site/wp-content/uploads/2012/11/Catechisme.pdf>. Le *Catéchisme de l'Eglise Catholique* a été promulgué le 11 octobre 1992 et publié solennellement le 7 décembre 1992.

¹⁰ Catéchisme de l'Eglise Catholique, § 2357

¹¹ Catéchisme de l'Eglise Catholique, § 2357

L'homosexualité apparaît alors comme une dépravation grave de la morale chrétienne¹². C'est pourquoi le Père Gustave Adou estime que cette pratique sexuelle est un péché très grave qui s'oppose à la volonté de Dieu, et qui est de même degré que la zoophilie et l'homicide. Pour lui, les homosexuels sont « *infrahumains* » ; ce sont « *des personnes qui ont perdu leur dignité d'hommes* ». Leur péché est puni *latae sententiae*, ce qui consiste en une excommunication de fait dès lors que l'acte est commis. L'homosexualité est donc un péché pour lequel on n'a pas besoin de l'appréciation de l'autorité ecclésiale pour être sanctionnée. Sur cette base, par sa seule pratique sexuelle, l'homosexuel s'excommunie de lui-même. Ce prêtre estime qu'en principe, l'homosexuel ne devrait pas communier, car il est excommunié de fait à cause de sa pratique sexuelle. Pour lui et en référence au *Livre de Lévitique*¹³, les homosexuels « *n'hériteront le royaume de Dieu.* »¹⁴.

1.1.2. Dans l'Eglise Méthodiste de Côte d'Ivoire (EMUCI)

Pour l'Eglise Méthodiste Unie de Côte d'Ivoire (EMUCI), la pratique de l'homosexualité est incompatible avec la doctrine chrétienne¹⁵. Aussi, le Très-Révérend Pasteur Yapi Ayé Julien, affirme-t-il que « *l'homosexualité est une infamie* », une malédiction, et une manifestation de la colère de Dieu, interprétant ainsi l'Épître de Paul aux Romains¹⁶. Commentant l'Apôtre Paul, le Très Révérend Pasteur affirme que les homosexuels « *se sont égarés dans leurs pensées* » et leur « *cœur sans intelligence a été plongé dans les ténèbres* »¹⁷. Pour ce pasteur, les homosexuels ne doivent même pas penser à avoir des enfants, encore moins en adopter car l'adoption d'enfants par les couples homosexuels « *a pour but de produire beaucoup d'homosexuels.* » Par conséquent, « *il faut donc leur refuser ce droit* ». D'ailleurs, les *Principes sociaux* de l'Eglise Méthodiste Unie n'approuvent « *les relations sexuelles qu'au sein de l'alliance que constitue le mariage monogame et hétérosexuel* »¹⁸. C'est pourquoi l'Eglise Méthodiste Unie soutient « *les lois de la société civile qui définissent le mariage comme l'union entre un homme et une femme* »¹⁹. En toute logique, l'EMUCI « *a stigmatisé la résolution synodale de l'Eglise Protestante Unie de France de bénir les couples de mêmes sexes* »²⁰.

Pour le Très Révérend Yapi Ayé Julien de l'Eglise Méthodiste, l'homosexualité est en elle-même une sanction divine contre « *toute impiété et toute injustice des hommes qui retiennent injustement la vérité captive* ». Ce Pasteur s'appuie sur les récits de l'Épître de Paul aux Romains pour soutenir son propos. On peut y lire notamment : « *... Dieu les a livrés à des passions infâmes : car leurs femmes ont changé l'usage naturel en celui qui est contre nature ; et de même les hommes abandonnant l'usage naturel de la femme, se sont enflammés dans leurs désirs les uns pour les autres, commettant homme avec homme des choses infâmes, et recevant*

¹² Cf. Gn 19, 1-29 ; Rm, 24-27 ; 1 Co, 6-10 ; 1 Tm 1, 10

¹³ Lévitique, Chapitre 20, Verset 13.

¹⁴ 1 Corinthiens, Chapitre 6, Verset 9-10.

¹⁵ Principes sociaux, § 161 f., Disponible sur http://www.emk-kircheundgesellschaft.ch/uploads/media/Principes_sociaux_2009_03.pdf

¹⁶ Romains, 1, 18 -32

¹⁷ Romains 1, 21

¹⁸ Principes sociaux de l'Eglise Méthodiste Unie, § 161 F.

¹⁹ Principes sociaux, § 161 B.

²⁰ EMUCI, Lettre pastorale du 29 mai 2015. Cf. <http://emu-ci.org/blog/2016/09/08/4344/>

en eux-mêmes le salaire que méritait leur égarement. Comme ils ne se sont pas souciés de connaître Dieu, Dieu les a livrés à leur sens reprouvé, pour commettre des choses indignes. »²¹

1.1.3. Chez les évangéliques

La position des églises évangéliques, est semblable à celle de l'Eglise Méthodiste Unie. En témoigne l'opinion développée par le Pasteur Roland Konan de la MEIVICO. En effet, ce jeune pasteur estime que l'homosexualité est une grave abomination. Cependant, contrairement au pasteur de l'Eglise Méthodiste, le Pasteur de la MEIVICO relativise le degré de gravité de l'homosexualité. Il perçoit certes l'homosexualité comme un péché, mais il relègue ce péché à la même enseigne que le vol et le mensonge par exemple. De son point de vue, un péché n'est pas moins grave que les autres. « Péché c'est péché ! », s'exclamera-t-il.

Seule la Bible fonde la doctrine de la MEIVICO sur la question de l'homosexualité. Le pasteur Konan fonde son argumentaire sur les références bibliques suivantes cités plus haut : *Lévitique, Chapitre 18 :13, 22 ;Corinthiens 6 :9-10.*

Ces mêmes références sont reprises par le pasteur Dahié Valles Praslin. De son avis, le christianisme ne peut jamais approuver l'homosexualité parce qu'il considère cette pratique sexuelle comme une déviation. Mais la main reste toujours tendue aux pratiquants de cette sexualité. Il déclare : « *ma religion n'approuve pas l'homosexualité. Cependant elle nous encourage à les traiter avec amour tout en leur annonçant l'évangile de Jésus-Christ* »

1.2. L'homosexualité vue par l'islam

La position de l'islam sur l'homosexualité n'est pas fondamentalement différente de celle observée dans le Christianisme. Les leaders musulmans rejoignent les chrétiens quand ils qualifient l'homosexualité de « pratique contre-nature », et « d'abomination ». Le Coran n'est pas d'un avis fondamentalement différent de celui de la Bible. La Sourate 7/80-81 dit : « *Vous livrez-vous à cette turpitude que nul, parmi les mondes, n'a commise avant vous ? Certes, vous assouvissez vos désirs charnels avec les hommes au lieu des femmes ! Vous êtes bien un peuple outrancier.* »²²

Le Coran ne prévoit pas de sanctions contre l'homosexualité masculine ou féminine, cependant les écoles traditionnelles de loi islamique décrivent l'homosexualité comme une turpitude condamnée moralement et socialement dans sa pratique publique ou dans l'incitation à sa pratique.

Certains *hadiths*²³ attribués au prophète Mohammad condamnent l'homosexualité, et prescrivent parfois jusqu'à la peine de mort comme sanction, sans toutefois préciser comment pratiquer cette exécution. Or, tous les hadiths présentés sur la question par les juristes pour appuyer la condamnation à mort ont été critiqués respectivement pour leur authenticité ; ainsi d'après ibn Hajar al-Asqalani, il n'existe pas de consensus sur un hadith authentique

²¹ Romains 1, Versets 26-28

²²Le Coran traduit par Muhammad Hamidullah.

²³Un *hadith* ou *hadith* est une communication orale du prophète de l'islam Mohammad et, par extension, un recueil qui comprend l'ensemble des traditions relatives aux actes et aux paroles de Mahomet et de ses compagnons, précédées chacune d'une chaîne de transmetteurs remontant jusqu'à Mahomet.

remontant jusqu'au Prophète sur cette sentence²⁴. C'est aussi ce qu'affirme l'anthropologue historien Mohammed Mezziane dans *Sodomie et masculinité chez les juristes musulmans du IXe au XIe siècle*²⁵.

C'est donc de façon avisée que Tomas Römer et Loyse Bonjour affirment qu'« *aucun texte univoque, authentique, ne fait mention d'une quelconque sanction contre les homosexuels. Ethiquement parlant, le Coran n'admet pas l'homosexualité. Mais le passage de cette condamnation morale à une condamnation juridique n'existe pas.* »²⁶

En ce qui concerne la qualification de l'homosexualité, si les récits du Prophète Mohammad la considèrent comme adultère, les juristes musulmans sont partagés sur sa qualification. Certains juristes qualifient les rapports homosexuels d'adultère et préconisent la lapidation pour le coupable marié, et la flagellation pour le non marié. Ils invoquent ces passages du Coran :

“Pratiquez-vous la turpitude où nul ne vous avait devancé au monde? Vous pratiquez le désir avec les hommes au lieu des femmes? Vous êtes plutôt des gens excessifs”

“N’approchez pas la fornication. C’est une turpitude. Quelle mauvaise voie!”

“Les deux parmi vous qui pratiquent [la turpitude], faites-leur du mal”

La différence établie entre ce qui est descriptif et ce qui est normatif est à souligner. Bien évidemment, autant l'on ne peut douter de ce que les récits coraniques comportent des sermons en vue de donner une leçon, d'avertir ou d'inciter à l'exemple, autant il est indubitable que le champ du prêche diffère selon les sociétés et leur éternelle évolution.

Il est tout de même paradoxal que le Coran ne donne pas de sentence particulière à l'homosexualité alors que les jurisconsultes musulmans présentent cette pratique sexuelle comme la plus élevée des turpitudes. Sans une résolution explicite la concernant dans le Coran, comment fait-on pour la compter parmi les péchés capitaux²⁷ ?

De fait, la raison de l'absence de prescription expresse en matière d'homosexualité tient à la sagesse de l'islam et à la scientificité de ses prescriptions tout autant qu'à leur validité pour tout temps et tout lieu. Le Coran ne donne pas de verdict en l'objet, laissant la porte ouverte aux évolutions scientifiques qui allaient advenir après la période de la révélation et de la prophétie. Et elles sont venues effectivement attester que l'homosexualité est une disposition innée chez certaines personnes, étant constitutive de leur nature propre ainsi que voulue par Dieu pour eux; qui pourrait donc contester la volonté de Dieu telle qu'elle s'est manifestée dans ses créatures ou chez quelques-unes d'entre elles ?

²⁴ IBN HAJAR AL-ASQALANI, *Bulûgh'ulMarâm* ; traduit en turc par BetülBozali et Mehmet Alioğlu, *Bülüğ'ül-MeramTercümesiveŞerhi*, éditions : PolenYayınları (Istanbul, 2005) : p.481. (ISBN 978-975-9066-15-4)

²⁵MOHAMMED MEZZIANE, *Sodomie et masculinité chez les juristes musulmans du IXe au XIe siècle*. Arabica 55 (2008) 276-306. Koninklijke Brill NV, Leiden, 2008 DOI: [10.1163/157005808X310651](https://doi.org/10.1163/157005808X310651) page 282.

²⁶ Thomas Römer, Loyse Bonjour, *L'homosexualité dans le Proche-Orient ancien et la Bible*, (Labor et Fides, 2005)

²⁷Ce sont, à la base, à l'exclusion de ce que certains savants ont ajouté : l'association d'une divinité avec Dieu, l'homicide et l'adultère.

L'homosexualité est clairement interdite dans l'islam et fait partie des grands péchés comme le montrent le Coran, les hadiths authentiques et le consensus de la communauté. Les références coraniques ci-dessous²⁸ le confirment bien :

« Souvenez-vous de Loth ! Il dit à son peuple : « Vous livrez-vous à cette abomination que nul, parmi les mondes, n'a commise avant vous ? Vous vous approchez des hommes de préférence aux femmes pour assouvir vos passions. Vous êtes un peuple pervers. »* La seule réponse de son peuple fut de dire : « Chassez-les de votre cité; ce sont des gens qui affectent la pureté.* Nous l'avons sauvé, lui et sa famille, à l'exception de sa femme : elle se trouvait parmi ceux qui étaient restés en arrière.* Nous avons fait pleuvoir sur eux une pluie... Vois quelle a été la fin des criminels ! » (Al 'Araf (7) 80-84)*

« Lorsque nos envoyés arrivèrent auprès de Loth, celui-ci s'en affligea; car son bras était trop faible pour le protéger. Il dit : « Voici un jour redoutable ! » Son peuple vint à lui; ces gens se précipitèrent vers lui — ils avaient auparavant commis de mauvaises actions — et il leur dit : « Ô mon peuple ! Voici mes filles ! Elles sont plus pures pour vous ! Craignez Dieu et ne m'outragez pas dans mes hôtes. N'y aurait-il pas parmi vous un seul homme juste ? »* Ils dirent : « Tu sais parfaitement que nous n'avons aucun droit sur tes filles, et tu sais ce que nous voulons ». * Il dit : « Si seulement je pouvais m'opposer à vous par la force ou bien, si je trouvais un appui solide !... »* Nos envoyés dirent : « Ô Loth ! Nous sommes les messagers de ton Seigneur; ces gens ne parviendront pas jusqu'à toi. Pars avec ta famille, à la fin de la nuit. Que nul d'entre vous ne regarde en arrière. — Ta femme, cependant, se retournera et sera atteinte par ce qui frappera les autres — Cela se produira certainement à l'aube; l'aube n'est-elle pas proche ? »* Lorsque vint notre Ordre, nous avons renversé la cité de fond en comble. Nous avons fait pleuvoir sur elle, en masse, des pierres d'argile* marquées d'une empreinte par ton Seigneur. — Une chose pareille n'est pas loin des injustes. » (Houd (11) 77-83)*

« Nous avons donné à Loth la Sagesse et la Science. Nous l'avons sauvé de la cité qui se livrait aux turpitudes. Ces gens-là étaient mauvais et pervers. » (Les Prophètes (21) 74)

« Ils sont allés vers la cité sur laquelle est tombée une pluie fatale. Ne la voient-ils pas ? Mais ils n'espèrent pas une résurrection. » (La Loi ou Al-Fourqan (25) 40)

« Souvenez-vous de Loth. Il dit à son peuple : « Vous livrez-vous à la turpitude, alors que vous voyez clair ? Vous vous approchez par concupiscence des hommes plutôt que des femmes : vous êtes des ignorants.»*. Nous avons décrété que celle-ci serait au nombre de ceux qui resteraient en arrière.* Nous*

²⁸ Traduction Denise Masson, Gallimard – 1967.

avons fait pleuvoir sur eux une pluie : une pluie fatale à ceux qui avaient été avertis. » (Les Fourmis (27) 54-58)

Telles sont quelques références pour ceux qui soutiennent que l'homosexualité est interdite dans l'islam. L'on peut constater que tous ces textes se rapportent à l'histoire de Loth. Cela fait dire à l'Imam Diarassouba que les écoles juridiques de l'islam dérivent des sanctions contre les homosexuels de celles infligées aux cités de Sodome et Gomorrhe, ces sanctions qui sont rapportées dans la Sounna et les hadiths authentifiés. Cet imam ne manque de préciser que ces sanctions ne peuvent être appliquées que dans le cadre de la Charia, c'est-à-dire seulement dans un Etat islamique.

Certains pourraient aussi y ajouter d'autres versets sans rapport avec Loth et son peuple, mais traitant de la chasteté, d'une façon générale, et de l'abstinence sexuelle en dehors des liens légaux, en particulier. Ainsi citent-ils les versets suivants :

« Qui se contentent de leurs rapports avec leurs épouses et leurs captives — on ne peut donc les blâmer;* tandis que ceux qui convoitent d'autres femmes que celles-là sont transgresseurs. » (Les Croyants (23) 5-7)*

C'est donc à juste titre que l'Imam Almamy Diaby dira que dans l'islam, la question de l'homosexualité n'est abordée qu'en exégèse. Les hadiths font partie de cette exégèse. Certains hadiths attribués au prophète Mohammad condamnent l'homosexualité, et prescrivent parfois également la peine de mort comme sanction, sans toutefois préciser comment pratiquer cette exécution. On peut lire ces paroles attribuées au prophète Mohammad dans des hadiths :

« Quatre types d'individus seront matin et soir soumis à la colère de Dieu ». On lui demanda : « De qui s'agit-il ô Messenger de Dieu ! » Il répondit : « les hommes qui cherchent à ressembler aux femmes, les femmes qui cherchent à ressembler aux hommes; celui qui s'accouple avec un animal et celui qui a des rapports sexuels avec un homme. » (Tabarani et Bayaki)

« Sept individus sont damnés par Dieu, Qui ne les regardera pas au jour du Jugement; ils seront en Enfer avec ceux qui y seront dirigés, à moins qu'ils ne se repentent : l'homosexuel, celui qui s'adonne à des rapports sexuels avec un animal (...). » (Voir Les grand péchés, « Al Kabayir », de l'Imam Adahabi, page 96, Editions le Savoir)

Mahomet aurait dit : « Tuez ceux qui s'adonnent à l'acte du peuple de Loth ». (Sentence prophétique rapportée par Abou Daoud, Tirmidhi et Ibn Maja)

Mahomet aurait dit: « Si vous trouvez quiconque en train de pratiquer les pratiques du peuple de Loth, tuez-les, que ce soit celui qui commet l'acte ou celui qui le subit. » (Tirmidhi, Abou Daoud, Ibn Majah)

Pourtant dans la Sauna, nous pouvons lire:

D'après Jabir Ibn Abdillah (qu'Allah les agrée), le Prophète a dit: « Certes ce dont j'ai le plus peur pour ma communauté est l'acte du peuple de Lot ».(Rapporté par Tirmidhi dans ses Sounan n°1457 qui l'a authentifié et il a

également été authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de SounanTirmidhi)

D'après Abou Houreira (qu'Allah l'agrée), le Prophète a dit: « *Maudit est celui qui commet l'acte du peuple de Lot, maudit est celui qui commet l'acte du peuple de Lot, maudit est celui qui commet l'acte du peuple de Lot, maudit est celui qui sacrifie pour autre qu'Allah, maudit est celui qui a un rapport sexuel avec un animal, maudit est celui qui se comporte mal avec ses parents, maudit est celui qui change les limites de la terre et maudit est celui qui prétend descendre d'autres que de ses parents* ». (Rapporté par Tabarani et authentifié par Cheikh Albani dans SahihTarghib n°2420)

D'après Ibn Abbas (qu'Allah les agrée), le Prophète a dit: « *Allah ne regarde pas un homme qui a un rapport avec un homme ou avec une femme par son derrière* ». (Rapporté par Tirmidhi dans ses Sounan n°1165 qui l'a authentifié et il a également été authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de SounanTirmidhi)

D'après Ibn Abbas (qu'Allah les agrée), le Prophète a dit: « *Celui que vous trouvez qui pratique l'acte du peuple de Lot, alors tuez celui qui pratique l'acte et celui sur qui il est pratiqué* ». (Rapporté par Abou Daoud dans ses Sounan n°4462 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Abi Daoud)

L'imam Kouyaté Lamine, Imam de la Mosquée des cités du Lycée technique de Cocody, trouve ainsi que l'homosexualité est « *immonde et relève de la bestialité* ». Pour lui, l'homosexualité est maudite et ceux qui s'y adonnent ne sentiront pas l'odeur du paradis. L'histoire de Loth en est la preuve. Pour l'Imam Kouyaté, l'homosexualité est un vice qui vient de l'occident. Il termine son propos en ces termes : si les homosexuels veulent vivre entre eux, qu'ils aillent vivre ensemble sur une île.

En somme, le christianisme et l'islam perçoivent l'homosexualité comme un péché très grave et absolument contraire à la volonté de Dieu. Il y a ainsi une théologie dans ces deux (2) religions révélées, une théologie qui présente l'homosexualité comme une infraction aux lois naturelles érigées par Dieu. En bonne logique, pareille infraction est soumise à un régime de sanctions.

2. Entre condamnation et miséricorde : la modération du discours religieux en Côte d'Ivoire

2.1. Les positions chrétiennes sur l'homosexualité en Côte d'Ivoire

Malgré la condamnation claire de l'homosexualité par le christianisme et le régime de sanction bien précis énoncé dans la Bible, les chrétiens gardent l'essence et le sens du christianisme à l'esprit : la miséricorde de Dieu. Le *Livre de 1 Timothée* indique bien que le christianisme fait toujours une ouverture vers le pécheur, suivant le principe qui dit que « Dieu n'aime pas le péché mais il aime le pécheur ». Le Christ lui-même le signifie aussi bien quand il déclare dans

sa parole « *Ce ne sont pas ceux qui se portent bien qui ont besoin de médecin, mais les malades. Je ne suis pas venu appeler à la repentance des justes, mais des pécheurs* ». ²⁹ Sur cette base, les guides religieux chrétiens sont aussi éloquentes que lorsqu'il s'agit de condamner l'homosexualité. Par exemple, le Père Gustave Adou de l'Eglise catholique estime qu'il faut aider l'homosexuel à se repentir et à sortir de son état.

Le *Catéchisme de l'Eglise Catholique* donne d'ailleurs le ton de cette ouverture quand dans le § 2658, il recommande d'accueillir les personnes homosexuelles avec « respect, compassion et délicatesse » et « d'éviter à leur égard toute marque de discrimination injuste ». Ce paragraphe du *Catéchisme de l'Eglise Catholique* nuance d'ailleurs les propos sur les homosexuels. En effet, contrairement à l'idée selon laquelle l'homosexualité serait un simple choix de personnes enclines à pécher volontairement, le § 2658 reconnaît que la tendance homosexuelle est foncière pour la plupart des personnes homosexuelles et que cette tendance constitue une épreuve pour les personnes qui en sont affectées. Par cette nuance, le *Catéchisme de l'Eglise Catholique* semble reconnaître que l'homosexualité n'est pas qu'une simple pratique sexuelle, mais est elle aussi et surtout une orientation sexuelle naturelle. En ce sens, l'homosexualité doit plutôt être considérée comme une croix que les personnes qui sont naturellement orientées vers cette sexualité doivent savoir porter avec dignité. Pour l'Eglise catholique, cela signifie que ces personnes doivent se garder de passer à l'acte sexuel ; elles sont plutôt invitées à la chasteté. Voici ce que disent précisément les §§ 2358 et 2359 du *Catéchisme de l'Eglise Catholique* :

« Un nombre non négligeable d'hommes et de femmes présente des tendances homosexuelles foncières. Cette propension, objectivement désordonnée, constitue pour la plupart d'entre eux une épreuve. (...). Ces personnes sont appelées à réaliser la volonté de Dieu dans leur vie, et si elles sont chrétiennes, à unir au sacrifice de la croix du seigneur les difficultés qu'elles peuvent rencontrer du fait de leur condition. Les personnes homosexuelles sont appelées à la chasteté. Par les vertus de maîtrise, éducatrices de la liberté intérieure, quelquefois par le soutien d'une amitié désintéressée, par la prière et la grâce sacramentelle, elles peuvent et doivent se rapprocher, graduellement et résolument, de la perfection chrétienne. » ³⁰

Que l'Eglise catholique reconnaisse le fondement naturel de l'homosexualité, cela amène à cette question : Les humains peuvent-ils légitimement condamner une nature que Dieu a donnée à d'autres humains ? Logiquement, il ne devrait pas avoir pire blasphème que de répondre à cette question par l'affirmative ; car ce serait comme dire que Dieu est capable de se tromper. Ce serait donc douter de la puissance et de la bonté divine. Où l'on voit que l'homophobie radicale se révèle être un piège contre la foi en Dieu. L'élan de tolérance qu'on rencontre dans le catholicisme permet de ne pas tomber dans ce piège. C'est en s'inscrivant dans cette logique que le Pape François déclarera, dans l'avion qui le ramenait de Rio le 29 juillet 2013 que « *Si une personne est homosexuelle, qui suis-je pour la juger ? Nous devons être frères* ».

²⁹ Luc 5 :31-32

³⁰ Catéchisme de l'Eglise Catholique, §§ 2358-2359

Le Très Révérend Yapi de l'Eglise Méthodiste Unie de Côte d'Ivoire est très conséquent avec sa foi quand, en se basant sur les textes bibliques, il affirme que l'on ne devrait pas haïr les homosexuels, car eux aussi sont des créatures de Dieu. Le Révérend Yapi dira qu'« aucun texte biblique n'accepte l'homosexualité, mais l'Eglise aime les homosexuels en tant que créatures de Dieu. » C'est pourquoi il faut plutôt les aider à s'en sortir. Toutefois, Il estime que les homosexuels ne peuvent rester là où ils ne peuvent avoir de salut.

Cette position est conforme aux *Principes sociaux* de l'Eglise Méthodiste Unie. Il est, en effet, déclaré ce qui suit dans le § 161 F de ces *Principes sociaux* :

« Bien que l'Eglise Méthodiste Unie n'approuve pas la pratique de l'homosexualité et qu'elle la considère comme inconciliable avec la doctrine chrétienne, nous confirmons que la grâce de Dieu est valable pour tous les hommes et toutes les femmes. Nous vivons ensemble dans une communauté chrétienne au sein de laquelle tous les membres s'accueillent, se pardonnent et s'aiment les uns les autres comme le Christ nous a aimés et acceptés. Nous implorons les familles et les Eglises de ne pas rejeter ni condamner leurs membres et amis homosexuels. Nous nous engageons à demeurer au service des êtres humains et à accompagner chacun et chacune d'eux. »³¹

L'on constate donc que, le christianisme condamne fermement l'homosexualité, mais il prône la tolérance envers les personnes homosexuelles. « Cette tolérance chrétienne s'expliquerait par une culture de l'acceptation de la différence et par l'affirmation progressive du pluralisme éthique et des droits de l'homme. »³²

2.2. Les positions des leaders musulmans ivoiriens

L'Imam Yao Mamadou Diarrassouba estime que même s'il n'y existe pas de textes modérés sur la question spécifique de l'homosexualité, il est possible de tenir des propos modérés en passant par des procédures d'exhortation, de conseil, de soutien, afin que la personne homosexuelle quitte le milieu homosexuel, parce que c'est une maladie. L'Imam affirme qu'il faut subir une thérapie pour en sortir. A son avis, les guides religieux qui tiennent des discours modérés sur l'homosexualité sont à encourager, car ils font preuve de tolérance et de pédagogie. Ces guides font comme le Prophète Mohammad, qui avait toujours une approche communicationnelle, et il allait toujours avec tolérance et patience envers celui qui était en erreur. Le Prophète tenait un discours paisible. Cet Imam conclut son propos en ces termes: « Avoir un discours modéré vis-à-vis d'un pécheur est donc une approche prophétique. »³³

L'imam Kouyaté Lamine de la Mosquée des cités du Lycée technique va dans le même sens en expliquant que toutes les sentences prévues dans le Coran sont à titre dissuasif. Selon lui, on ne trouvera pas dans le Coran deux (2) sentences effectivement mises en œuvre au temps du Prophète Mohammad.

³¹ Principes sociaux de l'Eglise Méthodiste Unie, § 161 F.

³² Ehoussou Brou Thomas, *L'homosexualité : vers une tolérance religieuse ?*, p. 181.

³³ Imam Diarrassouba Yao Mamadou

Quant à l'Imam Almamy Diaby de la Mosquée Al Farouk de Koumassi SICOGI 2, il insiste sur le traitement humain qu'il faut toujours dispenser au pécheur. Pour lui, quand bien même l'homosexuel qui ne reconnaît pas sa sexualité comme péché est privé de ses droits de musulman, il faudrait lui réserver un bon traitement car c'est un être humain avant et après tout.

Au total, « quelle que soit son orientation sexuelle, toute personne est aimée de Dieu et a un avenir en Dieu. » A travers cette logique de la tolérance que révèlent les discours religieux chrétiens et musulmans, l'on voit la logique des droits humains se profiler en filigrane. Tout se passe comme si les guides religieux partageaient cette phrase d'Ehoussou Brou Thomas : « *En marge de sa personnalité morale jugée condamnable, l'homosexuel est un humain irréductible à une autre entité.* »³⁴.

II. Impact des discours religieux sur la perception de l'homosexualité sur la société ivoirienne.

Les discours développés par les leaders religieux ivoiriens sur l'homosexualité ont-ils une influence sur leurs adeptes de leur religion respective ? A quel point ces discours impactent-ils sur la perception des chrétiens et musulmans de la Côte d'Ivoire ?

1. Perception de la l'homosexualité par les chrétiens de Côte d'Ivoire

« *Il apparait que l'homosexualité est condamnée sur toute la ligne par la pensée judéo-chrétienne. Dès lors, toute société imprégnée de cette pensée ne saurait adopter une autre position que celle-ci.* »³⁵. C'est dire que l'essence du discours des religieux chrétiens devrait se retrouver dans l'essentiel de la perception que les adeptes du christianisme en Côte d'Ivoire ont de l'homosexualité.

Il a été relevé ci-dessus que le christianisme prône la tolérance envers celui qui se rend coupable de ce qui est considéré comme un péché. Dans cette logique, les guides religieux chrétiens estiment que les familles ont un rôle fondamental à jouer pour sortir l'homosexuel de son état, chose qui constitue un devoir pour l'Eglise. Pour le Père Gustave Adou par exemple, il ne faudrait surtout pas que la famille de l'homosexuel rompt le lien avec lui. Pareille rupture aurait pour conséquence d'enfermer l'homosexuel dans un communautarisme d'où il aurait beaucoup de mal à sortir. Même si « *L'homosexuel est un infra-humain, l'œuvre de l'Eglise est de lui redonner sa dignité.* » poursuit notre prêtre. Cependant, prendre soin de la dignité de la personne humaine est la vocation fondamentale de l'Eglise car, « *Chaque être humain étant une histoire sacrée, l'une des missions dans la vocation de l'Eglise est de sortir l'enfant de l'état d'homosexualité s'il y est. Et, l'apport communautaire, surtout familial, est le lieu privilégié pour sortir cet enfant de cet état qui à tout point de vue est avilissant* », conclura-t-il.

³⁴Ehoussou Brou Thomas, *L'homosexualité : vers une tolérance religieuse ?*, p. 186

³⁵Agbavon, Op. Cit., p. 233

Madame Kouamé, fidèle de l'église catholique et mère de cinq enfants rejoint le père Adou dans sa position quand elle estime qu'il est « *d'une incohérence de voir ou d'imaginer des personnes de mêmes sexes entretenir une relation sexuelle contre-nature* ». Madame Kouamé nourrit son argumentation avec les références bibliques suivantes : *Lévitique* 18, verset 22 ; *Lévitique* 20, verset 13. Notre interlocutrice avoue que quand elle rencontre des homosexuels, elle *s'offusque et reste choquée*. Leur simple présence *l'irrite et l'indispose*. Elle n'admettrait pas l'idée que l'un de ses enfants soit homosexuel.

Madame Koffi quant à elle, soutient qu'*« aucune mère qui a éduqué son enfant ne pourrait le rejeter »*. Pour Madame Koffi, même si *l'homosexualité est une pathologie*, les fondements religieux de ses principes³⁶ ainsi que les orientations du Pape François, commandent aux chrétiens catholiques de ne pas condamner les homosexuels mais plutôt leurs actes, même si « *le vice sodomite est une atteinte à la continuité du genre humain, une menée ou un complot contre la famille* »³⁷. C'est donc à juste titre, et en référence au Livre de *Lévitique* chapitre 20, verset 13, que Madame Koffi pense que l'homosexualité est un péché, une pratique abominable.

En revanche, Louna, jeune gay et chrétien catholique déclare ne pas avoir de problème avec la religion car, Dieu est amour et cela suffit pour s'accepter tel qu'on est. « *Comme toute famille africaine, ma famille perçoit mal mon homosexualité. La plupart des membres de ma famille n'ont pas encore accepté mon homosexualité. Ma mère n'acceptera jamais mon homosexualité. Elle sait que je suis homosexuel, mais elle pense que c'est passager, que je le fais pour de l'argent. En tant que femme baoulé Akan, elle ne conçoit pas que son fils soit homosexuel, mais je fais avec parce que c'est ma vie* ».

Louna fait remarquer que dans sa famille, ceux qui sont chrétiens évangéliques sont moins tolérants que ceux qui sont catholiques. Pour les évangéliques, l'homosexualité est contre nature et n'a pas sa raison d'être. Pourtant, le Très Révérend Yapi de l'Eglise Méthodiste Unie de Côte d'Ivoire affirme qu'*« on ne peut encourager une famille à répudier un enfant à cause de son homosexualité »*, car « *Dieu continue de nous aimer malgré ce que nous sommes* ».

Madame Zunon, une fidèle de l'église protestante méthodiste et mère de quatre enfants reconnaît que sa perception de l'homosexualité est influencée des discours de son pasteur. Pour elle, l'homosexualité est un grand péché dont il faut se départir par la prière. « *C'est une attitude maléfique provenant du diable ; une attitude qui s'oppose à l'ordre que Dieu a préétabli* », déclare notre interlocutrice. Elle n'accepterait pas que l'un de ses enfants soit homosexuel mais, si l'un parmi eux le devenait, elle prierait pour lui afin de combattre l'esprit maléfique.

Monsieur Dabah S., responsable d'une cellule de prière d'étudiants protestants-méthodistes, estime pour sa part que l'homosexualité est « *une déformation de ce que Dieu a créé* ». Pour lui, cette pratique sexuelle ne fait pas partie de la création divine. Elle relève plutôt d'une déviance sexuelle diabolique dont les personnes qui la pratiquent seraient le jouet, en « *conséquence d'une possession démoniaque* ». Madame Gnayoro S. est de cet avis lorsqu'elle évoque le Chapitre 2, verset 24 du Livre de la Genèse pour rejeter l'union amoureuse entre deux personnes de même sexe. Car dans le livre de la Genèse, il est dit : « *l'homme quittera son père*

³⁶Bawala Léopold Badalo, commentant Nebout Nicole in L'homosexualité et la différence culpabilisée, p. 129.

³⁷Ibid

et sa mère, et s'attachera à sa femme, et ils deviendront une seule chair ». Incapables de se fondre en une seule chair, les unions homosexuelles se révèlent ainsi être des unions qui n'en sont pas de véritables unions. C'est ce qui justifie les sentiments d'« *indignation et de répugnance* » de Madame Gnayoro S. face à l'homosexualité. Ce sentiment, est dicté par l'ordre naturel avant d'être influencé par « *les principes de la religion chrétienne* ». Toutefois, conformément à ces « principes », elle estime qu'elle ne rejetterait pas son enfant s'il est homosexuel ; elle ne le défendrait jamais, ni en public, ni secrètement. Elle préférerait lui faire savoir « *clairement qu'il est sur une mauvaise voie et qu'il devra changer d'attitude* ».

Ce brin de compassion envers les homosexuels manifesté par Madame Gnayoro est encore plus fort chez Monsieur Yo qui pense que l'homosexualité est une conséquence du péché. Pour celui-ci, « *Tout péché et tout blasphème sera pardonné aux hommes, mais le blasphème contre l'Esprit ne sera pas pardonné* ». Matthieu Chapitre 12, Verset 31. « *Le comportement que doit avoir un chrétien envers un homosexuel est la compassion puisque le Christ enseigne l'amour du prochain et se réclamer du Christ c'est aimer son prochain* », déclare M. Yo.

Ella, mère de deux enfants s'inscrit dans le même ordre d'idées, mais n'envisage en aucun cas avoir éventuellement un enfant homosexuel. Elle estime qu'il faut tout faire pour aider cet enfant homosexuel, car c'est une situation qui pourrait arriver à n'importe qui : « *porter un enfant pendant neuf mois, et le rejeter par la suite ? Il faut plutôt l'aider à changer de vie en lui parlant. Avec l'aide de Dieu, il changera un jour. Mais, quoi qu'il en soit, je ne renierai jamais ni mon fils, ni ma fille, même si par malheur ils devenaient homosexuels. Je mettrai tout en œuvre pour qu'il ou elle change* ». Déclare-t-elle avec beaucoup de conviction. Ella explique que sa position est conforme à ce qui est enseigné dans sa communauté religieuse *Vase d'honneur*. Selon elle, si le leader de cette communauté fait des sermons sur la question de l'homosexualité, il n'en fait pas un péché particulier, c'est-à-dire un péché qui serait au-dessus de tous les autres. Et comme tout pécheur, l'homosexuel a besoin de l'amour, de la compassion et des autres membres de la communauté. Le but de cette relation fraternelle avec le pécheur homosexuel, c'est de le sortir de son péché et le ramener dans la communauté chrétienne qui, elle, a vocation à surmonter le péché. « *Si malgré tout, la personne homosexuelle ne change pas, il ne faudrait pas que l'amour de ses frères et sœurs chrétiens pour elle change. Il faut lui accorder de l'amour et de la compassion à tout prix* », conclut Ella.

De ce qui précède, il apparaît que le discours des leaders chrétiens influence fortement la perception de leur communauté sur l'homosexualité. Une perception en même temps compatissante ou tolérante, et radicale de l'homosexualité.

2. Perception des fidèles musulmans sur l'homosexualité

La position des guides religieux musulmans sur le traitement familial des cas d'homosexualité ne diffère guère de celle des guides religieux chrétiens. L'imam Alamy Diaby de la Mosquée Al Farouk de Koumassi SICOGI 2 estime qu'il faut accorder un encadrement aussi bien spirituel que familial à l'enfant homosexuel. Pour l'imam Diaby, la famille est un atout qui peut permettre à l'enfant de traverser cette étape de sa vie. Mais si l'enfant a « *une vision idéologique* »³⁸ de son homosexualité, c'est-à-dire s'il ne reconnaît pas que cette pratique

³⁸ L'expression est de l'imam Diaby lui-même.

sexuelle est un péché et qu'il l'assume ouvertement et veut persister dans cette voie, il faudrait qu'il quitte le toit familial, car « *une famille est une vision collective* ». Cette vision de l'iman pourrait justifier les rejets familiaux souvent constaté sous le mobil de la foi.

L'imam Diarrassouba Yao Mamadou de la Mosquée Al Imane de Koumassi Remblais, pour sa part pense que les liens de familles sont plus forts que l'homosexualité. Il rappelle que le Prophète Mohammad a toujours conseillé d'entretenir et de conserver les liens de famille. Le Prophète dit dans l'un de ses Hadiths : « *Les liens de famille, c'est comme une corde attachée au trône du Seigneur. Ce lien dit chaque jour : Seigneur rompt celui qui me rompt et entretient celui qui m'entretient* ». C'est pourquoi dans le Coran, le Seigneur exhorte chaque enfant à faire du bien à ses géniteurs, même dans sa mécréance.

Madame Samaké, musulmane sunnite reconnaît que, même si ses sentiments à l'égard de l'homosexualité n'émanent pas des discours religieux, ils sont nourris et confortés par ceux-ci ; même si elle n'a pas de réaction particulière face aux homosexuels, mais elle dit ne pas pouvoir supporter l'idée que l'un de ses enfants soit homosexuel. Selon elle, l'homosexualité est l'œuvre de génies et d'esprits maléfiques. Elle ferait donc exorciser son enfant s'il était homosexuel. Et si elle n'obtient pas les résultats escomptés, elle le renierait.

D'un autre côté, Ouattara Z. déclare ne pas pouvoir avoir de liens quelconques avec des personnes homosexuelles puisqu'elle pense que l'homosexualité relève d'une maladie mentale. Dans cette mesure, elle « *tuerait* » son enfant s'il était éventuellement homosexuel, c'est ce que commande la *Charia*.

Les messages de tolérance véhiculé par certains guides musulmans semblent de pas trouver écho auprès des femmes musulmanes que nous avons interrogé. Mais peut-être éventuellement chez les jeunes étudiants tels Touré I., leader de la communauté estudiantine musulmane de Côte d'Ivoire. Cet étudiant lui par contre, accueille favorablement le message des imams. Même s'il considère l'homosexualité comme une abomination et une désobéissance à Dieu, il souligne tout de même que la sexualité est de l'ordre de la vie privée et doit être traitée comme telle. Il estime que « *le jugement ne revient pas aux hommes, car tous les hommes sont des pécheurs, au même titre que les homosexuels. Comment des pécheurs peuvent-ils juger d'autres pécheurs ? C'est dire que seul Dieu a le pouvoir et la légitimité pour juger chaque homme. Nous autres, mortels, tout ce que nous pouvons faire, c'est aider chacun à sortir de son état de pécheur.* »

Bamba S. s'inscrit dans la même logique que son coreligionnaire. « *Quand je recontre un homosexuel, ce n'est ni la haine, ni la colère que je ressens, mais de la compassion pour lui car je me demande ce qui a pu arriver pour qu'il soit homosexuel. Je me dis alors que tout le monde n'est pas né de la même manière et que c'est peut-être Dieu qui l'a voulu. C'est pourquoi je les traite comme je traite n'importe quelle personne. C'est seulement l'homosexualité de la personne qui me gêne, mais je dois l'aider à en sortir*», Déclare Bamba.

Abdul, jeune homosexuel, nous partage son expérience : « *Quand les rumeurs sur mon homosexualité sont parvenues aux oreilles de mon père, nous en avons discuté plus de deux fois. Mon père m'a dit que je suis majeur et que c'est ma vie que j'ai choisie. Mais il m'a rappelé que l'islam interdit cela et que je sais très bien ce qui m'attend chez Dieu si*

effectivement je suis musulman. A part ces propos, mon père n'a jamais été ni violent, ni méprisant à mon égard. Au contraire, en se basant sur sa religion, il me donne beaucoup de conseils. Il me traite comme tous ses autres enfants, car à ma connaissance, il n'est écrit nulle part dans le coran que si un enfant est homosexuel, il faut le tuer ou le bannir de la famille. L'attitude que toute personne réellement ancrée dans la religion devrait avoir envers les homosexuels ne devrait être que celle que mon père a envers moi », déclare Abdul.

La « théorie de la reconnaissance » développée par Axel Honneth dans son ouvrage « *Le combat pour la reconnaissance* » permet de comprendre l'attitude du père d'Abdul. Cette théorie distingue trois sphères de reconnaissance :

- La *sphère de l'amour* qui touche aux liens affectifs unissant une personne à un groupe restreint. Seule la solidité et la réciprocité de ces liens confèrent à l'individu cette confiance en soi sans laquelle il ne pourra participer avec assurance à la vie publique ;
- La sphère est *juridico-politique* : c'est parce qu'un individu est reconnu comme un sujet universel, porteur de droits et de devoirs, qu'il peut comprendre ses actes comme une manifestation - respectée par tous - de sa propre autonomie. En cela, la reconnaissance juridique se montre indispensable à l'acquisition du respect de soi
- La sphère *de l'estime sociale* - est indispensable à l'acquisition de l'estime de soi, ce qu'on appelle le "sentiment de sa propre valeur".

La relation entre les parents (surtout entre la mère et l'enfant) développe la reconnaissance émotionnelle et le bien-être de l'enfant dans la vie sociale. C'est donc commettre un crime contre sa progéniture que de ne pas le reconnaître et l'accepter tel qu'il est.

Commentant le philosophe allemand Hegel, Honneth soutient qu'un crime ne se limite pas à l'atteinte corporelle, mais peut être aussi « *une violation de la reconnaissance de l'autre* » tel qu'il est. Martin Leiner affirmera à son tour : « *un crime n'est pas au même niveau qu'une blessure naturellement subie, il est aussi une blessure contre la victime, ce qui explique les réactions émotionnelles beaucoup plus complexes de la victime d'un crime.* »³⁹

³⁹ Martin Leiner, Reconnaissance et justification par la foi : les arguments théologiques et éthiques en faveur d'une reconnaissance des couples homosexuels, in *La reconnaissance des couples homosexuels*, (Labor et Fides), p. 118.

Conclusions et recommandations

Dans son étude des médias ivoiriens sur la perception de l'homosexualité, Zio Moussa montre que, dans la presse ivoirienne, les discours promouvant la tolérance envers les personnes homosexuelles sont aussi nombreux que les discours homophobes. Il en est de même dans le domaine religieux, notamment chez les chrétiens et musulmans de Côte d'Ivoire. En effet, si la lettre de la Bible et du Coran condamne explicitement l'homosexualité, l'esprit respectif du christianisme et de l'islam permet légitimement de tenir des discours prônant la tolérance à l'égard des personnes homosexuelles. Autrement dit, autant il y a une théologie conservatrice qui a toute sa légitimité, autant une théologie de la tolérance à l'égard des personnes LGBTI est latente dans le christianisme et l'islam. Pour mettre en évidence cette théologie de la tolérance, il convient de mettre l'accent sur la miséricorde divine et la considération de la personne humaine inhérente à ces deux religions révélées. Les guides religieux aiment à insister sur cet esprit de leur religion, et les journalistes doivent savoir s'en servir contre les arguments homophobes qui se basent sur les textes religieux. D'un mot, les journalistes doivent savoir confronter l'esprit des religions à la lettre des textes religieux. C'est à cette condition que les discours religieux sur l'homosexualité peuvent se présenter comme discours tolérants.

Qui plus est, l'argument de la considération de la personne humaine est le premier pas vers le développement de l'argumentaire des droits humains. La presse doit abondamment user de cet argumentaire en insistant sur le fait que la Côte d'Ivoire est un Etat laïc, ce qui signifie que la loi fondamentale dans ce pays où il y a autant de chrétiens que de musulmans, ce n'est ni la Bible, ni le Coran, mais la Constitution de Novembre 2016. Or, cette constitution ne fait pas de distinction entre les hommes et elle interdit explicitement toute discrimination ou tout autre mauvais traitement à l'égard de toutes les personnes quelles que soient leurs identités et leurs pratiques non interdites par les lois.

Les journalistes doivent également savoir parler de l'homosexualité comme orientation sexuelle plutôt que comme pratique sexuelle. Parler de l'homosexualité comme orientation sexuelle, c'est mettre en évidence l'aspect naturel des personnes homosexuelles, c'est-à-dire affirmer que ce que ces personnes sont, relève d'une volonté divine ; car seul Dieu donne une nature. Cela permet de mettre en évidence cette vérité : « *Réfléchir à l'homosexualité qui est une attirance, une affinité sexuelle pour les personnes du même sexe, nous amène à nous questionner sur le genre, en tant que construction sociale et le sexe en sa dimension biologique.* »⁴⁰.

⁴⁰ Kouadio Bernard Yao, Eglise et homosexualité, p. 107.

Bibliographie indicative

Bernard Yao Kouadio, « *Eglise et homosexualité* », N'dri Marcel Kouassi (dir), *L'homosexualité en Afrique*, Volume 1, Paris, 2016

Estelle Couture, *L'homosexualité et sa mise en scène: la construction sociale d'une culture*, Mémoire de Maîtrise en Sociologie, Université de Provence 2003.

Henri Bergson, *Les deux sources de la morale et de la religion*, Paris, PUF, 1990

Ibn Hajar Al-Asqalani, *Bulûgh'ulMarâm*, traduit en turc par BetülBozali et Mehmet Alioğlu, *Bülüğ'ül-Meram Tercümesive Şerhi*, éditions : PolenYayınları (Istanbul, 2005)

La Bible de Jérusalem

Le *Catéchisme de l'Eglise Catholique* a été promulgué le 11 octobre 1992 et publié solennellement le 7 décembre 1992. PDF disponible sur <http://www.oeuvre-ndj.com/site/wp-content/uploads/2012/11/Catechisme.pdf>

Le Coran traduit par Muhammad Hamidullah

Martin Leiner, « *Reconnaissance et justification par la foi : les arguments théologiques et éthiques en faveur d'une reconnaissance des couples homosexuels* », in *La reconnaissance des couples homosexuels*, Labor et Fides, 2005

MOHAMMED MEZZIANE, *Sodomie et masculinité chez les juristes musulmans du IXe au XIe siècle*. Arabica 55, 2008.

Patrick Leuillet, « *L'homosexualité aujourd'hui* », disponible sur http://www.ff3s.fr/v2/data/et_plus_encore/homosexualite.asp

Principes sociaux de l'Eglise Méthodiste Unie, Disponible sur http://www.emk-kircheundgesellschaft.ch/uploads/media/Principes_sociaux_2009_03.pdf

Raoul Tiasvi Agbavon Yao, « *L'homosexualité : une controverse judéo-chrétienne* », in Tiéba Karamoko (dir), *Homosexualité en Afrique : les grands enjeux de la controverse*, AParis, 2016

Sylvie Thibault, *L'homosexualité : Du péché à la reconnaissance sociale*, Université de Québec Outaouaise, Février 2010.

Thomas Ehoussou Brou, « *L'homosexualité : vers une tolérance religieuse ?* », in N'dri Marcel Kouassi *L'homosexualité en Afrique*, Africa, Volume 1, 2016

Thomas Römer, Loyse Bonjour, *L'homosexualité dans le Proche-Orient ancien et la Bible*, Labor et Fides, 2005

KaramokoTiéba (dir) : *Homosexualité en Afrique*, (Paris, Edilivre, 2016)

Kouassi N'dri Marcel (dir), *L'homosexualité en Afrique*, Tome 1 et 2, (Paris, Editions connaissances et savoirs, 2016)

Leiner Martin, *Reconnaissance et justification par la foi : les arguments théologiques et éthiques en faveur d'une reconnaissance des couples homosexuels*, in *La reconnaissance des couples homosexuels*, (Labor et Fides).